

LE POLITIQUE

MUNICIPAL, PROVINCIAL ET NATIONAL.

ANGLETERRE.

Londres, le 14 septembre — Le roi d'Angleterre a reçu la semaine dernière des lettres autographes de l'empereur de Russie et du roi de Prusse.

— Lundi dernier, le chemin de fer de Wigan à Newton a été inauguré; sa longueur est de sept milles à peu près en ligne droite et sans aucune inégalité dans son niveau. Le pays qu'il parcourt est coupé de routes, de rivières et de canaux, et pourtant il ne traverse qu'une seule fois une route. Le temps moyen pour franchir, sur ce chemin de fer, l'espace des sept milles de distance, avec quatre voitures et vingt-trois voyageurs, est de quinze minutes. La machine locomotive est d'un nouveau modèle.

FRANCE.

Paris, le 14 septembre. — On annonce à l'instant à l'arrestation de plusieurs chefs de carlistes. On cite M. Latour-Dupin.

— Ce matin Vidocq et trois autres agens de la police qui étaient allés avec lui en Normandie et en Bretagne sont arrivés en chaise de poste à la préfecture où ils ont amenés deux prisonniers qu'on a aussitôt mis au secret. Aux précautions que l'on a prises, il n'y a pas de doute que ce ne soit deux personnages importants.

— M. Court a été chargé de faire un grand tableau représentant la cérémonie du mariage du roi Léopold avec la princesse Louise. Ce tableau de grande dimension doit être placé dans la galerie de Compiègne. On dit que c'est un hommage que le roi des Belges, veut faire à cette ville.

— Le duc Charles de Brunswick a écrit à M. le ministre de l'intérieur et à M. le préfet de police qu'il se refuse à quitter Paris, qu'il proteste dès à présent contre toute violence qui lui serait faite, et qu'il a saisi les tribunaux de la question de savoir si, en sa qualité de simple voyageur, il peut être frappé par la loi de 1832, qui n'a été faite que contre les réfugiés.

— La compagnie Foqueur a obtenu la concession de la canalisation de la Sambre, de la frontière de Belgique à Landreecies, en 1826, à charge de livrer le canal à la navigation en 1829. Les approvisionnements faits, les travaux commencés, elle recut de la part du génie militaire, la défense de poursuivre l'exécution jusqu'à ce que des études nouvelles eussent été faites sur la traversée de ligne de défense dans le rayon de Landreecies. Une discussion s'établit entre le génie civil et le génie militaire. Ce n'est que le 14 août dernier que M. le préfet du Nord a transmis à la compagnie la délibération de la commission mixte, approuvée par les ministres de l'intérieur et de la guerre, qui met fin aux difficultés, moyennant quelques modifications auxquelles la compagnie a donné son adhésion.

— La reprise des travaux vient d'avoir lieu, et l'entreprise sera terminée avant la fin de 1835. Les retards auxquels la compagnie a pu être exposée par suite de la discussion qui s'est élevée entre le génie militaire et le génie civil, et les pertes qui en auraient été la conséquence, ont donné lieu, dit-on, à une demande en indemnité.

— La canalisation de la Sambre est destinée à mettre en rapport le commerce de la Hollande et de la Belgique avec les produits de la Loire et le Havre. Les charbons et tous les produits de la Belgique et de l'arrondissement d'Avènes débouchent dans cette voie de communication économique un intérêt, par les moyens d'irrigation et de dessèchement qu'elle lui offre.

— Ces avantages n'excluent pas toutefois ceux du chemin de fer qu'on assure être projeté entre Landreecies et Saint-Quentin, et dont le but serait le transport des voyageurs; il coûterait de 5 à 6 millions, il est impossible de connaître encore ses détails nouveaux qu'ils ne peuvent être calculés que sur les données nouvelles qu'il développerait.

— Les chambres de commerce de Lille et de Paris ont demandé la prompt exécution des travaux. Les conseils de département et d'arrondissement ont proposé des subventions pour faciliter la mise en œuvre de l'entreprise.

— Le général espagnol Quiroga, venant de Londres par le Havre, est arrivé hier à Paris.

— On mande de Douai, 12 septembre :

Un événement, qui rappelle celui qui a illustré l'héroïque M^{me} de La Valette, vient de se passer chez nous.

L'un des deux comédiens, accusés de l'assassinat commis aux environs de Dunkerque, a essayé hier une tentative d'évasion. Depuis plusieurs jours deux femmes, se disant sœurs d'Armand, étaient arrivées de Paris et avaient obtenu la permission de le visiter. Hier, au moment où quelques visiteurs entraient, Armand, habillé des vêtements de la plus grande des deux, se présenta à la porte, donnant le bras à l'autre, et, par une manœuvre habile, tournant autour du guichetier sans montrer son visage, parvint à franchir le premier guichet, puis le second, dont la porte n'était pas encore refermée; mais le guichetier, qui les suivait des yeux, ne les eut pas vus plus tôt descendre l'escalier que l'idée d'évasion se présente à lui, et, se mettant à la poursuite du fugitif, il le rejoignit à quelques pas de la prison et l'y ramène sans que le secours de la garde, qui avait été appelée, ait été le moins du monde nécessaire.

Armand ayant été ramené dans sa chambre, on y trouva la personne dont il avait pris les habits, et qui s'était couchée dans son lit. Le procureur du roi a écroué les deux femmes. Armand est mis au secret.

— On s'occupe sérieusement à Toulon de déterminer l'emplacement d'un port de commerce dont l'extension des relations de cette ville avec le Levant et l'Afrique réclame l'établissement.

— On lit dans la *Boussole* du commerce de Bordeaux, *Norfolk en Virginie*, 4 août 1832.

« Depuis quelques semaines, les prix des tabacs ont subi une hausse marquée par suite de l'opinion assez généralement formée, que la dernière récolte, dans cet état, présenterait un déficit assez majeur sur les années précédentes. En ce moment on a pu établir sur des données certaines, que nos expéditions de l'année courante présenteront une différence de 10,000 boucauds en moins d'une récolte ordinaire. Les jeunes plantes n'offrent qu'une perspective peu satisfaisante en seront plus que de coutume assujetties à souffrir des gelées vu leur état erré. »

NOUVELLES DE HOLLANDE.

On écrit de l'armée, sous la date du 11 septembre :

« Dès que le prince d'Orange a été revenu de La Haye, il a fait publier un ordre qui enjoignait à la deuxième division de quitter le camp de Ryen le 12 et le 13 pour aller prendre des cantonnements du côté d'Eindhoven, où le quartier-général du duc de Saxe-Weimar sera établi. L'ordre a été donné en même temps à quatre bataillons de schut-tery, détachés des diverses garnisons des places fortes, de se tenir prêts à marcher. Ces bataillons seront répartis dans l'armée ou formeront une colonne de marche, qui sera placée dans les environs de Nimègue. »

« Les frontières du côté de Glize et Ryen ne sont occupées par aucune troupe belge; mais on dit que Diest et les environs sont bien garnis de troupes, et qu'il y est arrivé du renfort. »

« Des lettres de Bréda, du 13, portent que les mouvements dont parle la lettre ci-dessus écrite le 11 ont réellement été opérés, et que le quartier-général du duc de Saxe-Weimar est maintenant à Eindhoven. La première brigade de sa division est à Bergoyck. L'ordre a été reçu à Bréda le 13 au matin de faire partir pour l'armée toute la nouvelle batterie d'artillerie à cheval. Cette batterie s'est mise en route sur-le-champ. »

— On écrit de Flessingue, 12 septembre :

« Nos artilleurs se sont exercés aujourd'hui à tirer au blanc avec les canons qui sont placés sur nos remparts. »

— On écrit de La Haye, 12 septembre :

« D'après ce que nous apprenons, la conférence a fait encore un protocole qui propose un nouveau projet de traité à la Hollande et à la Belgique. On aurait tâché par ce protocole, de concilier les intérêts des deux parties, d'après les dernières réponses faites par celles-ci à la conférence. On dit aussi que la conférence nous laisse (à la Hollande) le choix entre le nouveau traité et celui des 24 articles. »

« Diverses circonstances font présumer que cette nouvelle proposition de la conférence est aussi peu admissible que les précédentes, et ne nous conduira pas davantage à la conclusion tant désirée. Nous sommes confirmés dans cette opinion par une lettre arrivée de Londres par le *Batave*, de laquelle on pouvait déjà inférer que la conférence, voulant suivre son ancienne politique de temporisation, prendrait de nouveau une résolution qui laisserait encore, à notre grand dommage, nos affaires indécises. »

(*Handelsblaad.*)

BELGIQUE.

BRUXELLES, LE 16 SEPTEMBRE.

Le général Goblet n'est pas parti pour Londres hier ainsi que nous l'avions annoncé. Il avait fait demander à M. Croth, courrier du cabinet anglais une place dans sa voiture jusqu'à Ostende et c'est ce qui a donné lieu à l'annonce de son départ. Mais le soir au moment où M. Croth allait se mettre en route le général lui a fait dire qu'il était obligé de différer son départ. Il ne quittera Bruxelles que lundi ou mardi.

— Le ministre plénipotentiaire de la république des Etats Unis, chargé de la représenter près de S. M. le roi des Belges, est attendu à Bruxelles pour le 20 de ce mois. M. Letamendi, lieutenant-colonel au service des Etats-Unis, est arrivé hier, et a retenu des appartemens pour le ministre à l'*Hôtel de Belle-Vue*.

— M. Lehon a quitté Tournay le 14 septembre, pour se rendre directement à Paris.

— Nous avons annoncé que M. le comte Die-drichstein serait chargé de représenter S. M. l'empereur d'Autriche près le roi des Belges. Nous apprenons qu'il arrivera incessamment à Bruxelles, mais que son séjour n'y sera que temporaire, la mission permanente étant destinée à M. Neumann, aujourd'hui membre de la conférence de Londres. (*Memorial*)

— Le roi vient de faire remettre une superbe bague en brillans, avec le chiffre de S. M., à M. l'avocat Pauwels de Vis, fondateur et administrateur de la Société philanthropique de cette ville, comme un témoignage de sa haute satisfaction, pour ses bons offices, dans les distributions de secours qui ont eu lieu en son nom.

— Des drapeaux d'honneur seront aussi décernés à Gambroux et à Quiévrain.

D'après l'article 2 du décret, la commission qui décernera ces drapeaux est composée des membres de la commission des récompenses créée à Bruxelles, et de neuf membres du congrès nommés par le congrès, et pris dans les différentes provinces. Ces derniers sont :

Anvers, M. F. de Robiano; Brabant, M. J. d'Hoogverst; Flandre occidentale, M. J. Goethaels; Flandre orientale, M. Anuez de Zilbecque; Hainaut,

M. A. Gendebien ; Liège, M. de Behr ; Limbourg, M. F. de Mérode ; Luxembourg, M. Marlet ; Namur, M. Brabant.

— Plusieurs habitans de notre ville avaient conçu le projet de se réunir dans un banquet patriotique pour célébrer l'anniversaire des journées de septembre. Sur la proposition de l'honorable M. Gendebien, les fonds que chacun de ces citoyens destinaient à cette fête seront appliqués à un repas qui sera offert à tous les blessés de septembre, au nombre d'environ 600 personnes. Les souscriptions pour subvenir aux frais de ce repas ont été fixées à 2 fls.; elles seront reçues entr'autres endroits au bureau de notre journal.

— Il y a un fait qu'il n'est pas sans intérêt de faire remarquer, c'est qu'il n'existe dans ce moment dans la prison de notre ville qu'un seul détenu pour dettes. Nous rapportons cette circonstance, moins comme une preuve d'aisance commerciale, que comme un témoignage de moralité. On ne compte pour le moment aux Petits-Carmes que 180 prévenus ou condamnés, dont 80 militaires retenus disciplinairement, et 21 femmes. (*L'Emancipation*.)

— On montrait hier des pièces de cinq francs et d'un décime de la nouvelle monnaie nationale, à l'effigie du roi Léopold. Ce sont les premiers échantillons de la monnaie qui va être émise.

Arrêtés royaux du 4 septembre.

Remise pleine et entière de leur peine est accordée à tous les militaires condamnés pour fait de désertion à l'intérieur et dont la désertion n'aura été accompagnée d'aucun autre crime ou délit.

Pareille remise est accordée à 63 militaires, condamnés pour divers délits. Ces militaires seront dirigés sur les dépôts des corps dont ils faisaient partie, pour y achever leur temps de service.

LIÈGE, LE 17 SEPTEMBRE.

REPONSE DU ROI A LA RÉGENCE DE LIÈGE.

La régence nous communique la lettre suivante, qu'elle a reçue en réponse à l'adresse qu'elle a présentée à Sa Majesté.

Bruxelles, le 14 septembre 1832.

« Messieurs,
» En réponse à la lettre que le conseil de la régence de la ville de Liège, a adressée dernièrement au roi, Sa Majesté me charge de vous dire qu'elle est intimement pénétrée des sentimens qui ont dicté cette lettre et que les différens points dont il y est fait mention ont été constamment pour elle des objets de sollicitude particulière. En ce qui concerne spécialement la libre navigation de la Meuse, cette question pour n'être pas d'un intérêt aussi européen que celle de l'Escaut, pour avoir été moins souvent jusqu'ici l'objet de la médiation des puissances, n'en a pas moins paru toujours à Sa Majesté d'une importance toute première pour l'existence industrielle du pays.
» Elle a fait à cet égard les instances les plus assidues, et en cette dernière occasion, elle m'a donné l'ordre de vous dire qu'elle transmettrait immédiatement à ses plénipotentiaires près de la conférence les observations que votre lettre renferme.

» J'ai l'honneur, etc.

» Le secrétaire du cabinet,
(Signé) Jules Van Praet. »

D'après une dépêche de M. le ministre de l'intérieur du 16 septembre courant, le gouverneur de la province de Liège, porte à la connaissance du public, que la remise des drapeaux d'honneur pour célébrer l'anniversaire des journées de septembre 1830, aura lieu le 27 du présent mois, et non le 28 comme il avait été annoncé précédemment.

Liège, le 17 septembre 1832.

— Le courrier anglais qui a passé à Gand et à Anvers, allant à La Haye avec les dépêches pressées dont nous avons parlé avant-hier, a été arrêté à la frontière hollandaise, et obligé de rétrograder, après avoir remis ses dépêches à un courrier envoyé exprès de l'ambassade anglaise à La Haye.

— A l'occasion d'un article de statistique des journaux belges, l'*Eclair* déclare que c'est à tort qu'on lui a attribué une tendance vers la France, nous aimons notre nationalité, disent les rédacteurs de la feuille de Namur, nous avons adopté franchement et sans réticences les principes de la révolution, et notre jeune royauté nous trouvera toujours à ses côtés pour la soutenir de tous nos moyens tant qu'elle marchera avec la constitution.

— On lit dans l'*Eclair* de Namur :

« Nous devons, dans l'intérêt de la vérité, et pour ne pas dénaturer aux yeux du pays les sentimens de la population de cette ville, rectifier deux inexactitudes fort graves qui se sont glissées dans notre numéro d'hier, et qui ne sont dues qu'à la précipitation qu'on a mise dans la composition de ce numéro.

» L'ordonnance d'acquiescement des individus de la bande des Tornaco est loin d'avoir produit, comme nous l'avons dit, une vive satisfaction dans l'auditoire : tout au contraire, un silence morne et général a régné dans l'enceinte de la cour d'assises lors de la prononciation, chose qui arrive rarement en pareille occasion, où le sentiment d'une sympathie naturelle se fait visiblement jour, souvent même lorsque la conviction de la culpabilité est là pour s'y opposer. Le second fait, c'est-à-dire la remise des souliers, chaussettes, et d'une somme de dix florins à chacun des individus acquittés, quoique vrai, mérite une explication, ou plutôt une addition essentielle, qui doit changer entièrement le sens qu'on y aura sans doute prêté : c'est que cette somme et ces objets ont été distribués par M. Marchot, l'un de leurs défenseurs, sur une somme de 400 florins que le général hollandais Goedeke, commandant la ville de Luxembourg, a mise depuis plus de huit jours à sa disposition chez un banquier de Namur, par l'entremise de la maison Pescatore à Luxembourg. »

— La *Gazette de Madrid*, pour prouver que les vols sur la grande route ne sont pas très-fréquents en Espagne, publie un tableau d'après lequel il résulte que depuis 1830 jusqu'au premier trimestre 1832, la diligence de Bayonne à Madrid n'a été volée que vingt deux fois.

— La banque d'Angleterre, dont le compte qu'elle fournit sur le *maniement* (management) de la dette publique, évalue à 40,000 liv. sterl. ou 1,000,000 de fr. la perte qu'elle éprouve par suite des faux qu'elle est obligée de rembourser.

— Il vient de mourir à Steele, cercle de Duisburg (Prusse), une femme âgée de 105 ans. Elle laisse après elle quatre enfans, trois fils de 82, 76 et 73 ans, une fille de 68 ans, et un nombre considérable de neveux et petits-enfans.

— Le roi de Hollande vient d'envoyer à ses frais une troupe de comédiens ambulans qui jouera alternativement à la citadelle d'Anvers, à la tête de Flandre et à Lillo. Les représentations ont dû commencer hier.

AFFAIRE D'ANVERS.

On lit dans le *Staats-Courant*, du 13 septembre :

Les travaux continuellement repris du côté des Belges à leurs fortifications du côté d'Anvers, et les ouvrages qui en dépendent, ont forcé de temps en temps le général Chassé de faire, à ce sujet, au commandant de la ville d'Anvers des représentations sérieuses et de le prévenir que le sort de cette ville dépendait entièrement de la manière d'agir des Belges à l'égard de la citadelle.

Dans le mois de juillet dernier, il a encore été nécessaire de rappeler aux Anversoises cette affaire. Il résulte des pièces publiées par nous le 25 juillet que le général Chassé a déjà témoigné alors sa sollicitude pour les intérêts des habitans paisibles et des négocians étrangers, dans le cas où il serait forcé à des actes d'hostilité contre la ville. D'un autre côté, le commandant d'Anvers avait assuré que de sa part il n'existait aucun projet de commencer les hostilités contre la citadelle.

Il résulte aujourd'hui des pièces ci-dessous que du côté des Belges on fait de nouveaux ouvrages contre la citadelle, et que dans cette circonstance en-

core le général Chassé n'a pas négligé de donner les avertissemens les plus exprès.

A. S. Exc. le directeur général de la guerre à La Haye.

Quartier général de la citadelle d'Anvers, le 11 septembre.

Comme suite à mon rapport du 10 du courant, n° 1255, j'ai l'honneur d'informer V. Exc. que les travaux de l'ennemi se sont bornés jusqu'à présent à ouvrir des embrasures dans le côté droit de la contre-garde devant le bastion de la porte des Béguines. On y a aussi placé une pièce de canon autant qu'on peut en juger d'ici.

J'ai l'honneur de faire parvenir ci-joint à V. Exc. une copie de la lettre que j'ai envoyée hier au commandant d'Anvers et à laquelle je n'ai pas encore reçu de réponse. Je ne crois cependant pas que l'ennemi veuille y donner des suites telles qu'il deviendrait très-probable que je me visse forcé à recourir à des voies de fait.

En terminant, j'ai l'honneur d'informer V. Exc. que j'ai envoyé la même dépêche à S. A. R. le prince feld-maréchal.

Le général d'infanterie, commandant de la citadelle et des forces navales de S. M. devant Anvers.
Signé : baron CHASSÉ.

A. M. le colonel Busen, commandant de la ville d'Anvers.

Citadelle d'Anvers, 10 septembre 1832.

M. le colonel, j'ai remarqué avec la dernière surprise que vous continuez à placer des canons contre la citadelle et que les fortifications de la ville dans la direction de la citadelle sont tellement changées et armées qu'elles forment une ligne de batteries d'attaque contre ma position.

Jusqu'à présent j'ai observé tranquillement ces travaux, mais aujourd'hui, que ce matin encore, vous avez mis du canon dans le flanc droit de la contregarde près de la porte des Béguines, en même temps qu'on a changé ce point pour le rendre propre à recevoir du canon, je me vois forcé de protester de la manière la plus formelle contre cette nouvelle usurpation sur mes droits.

Ma conduite pendant toute la durée de mon séjour ici doit vous avoir appris, M. le colonel, ainsi qu'aux habitans d'Anvers, que je n'ai pas pour but de commettre des hostilités contre la ville aussi long-temps que je n'y serai pas forcé ; et que je tiens seulement à rester tranquille possesseur de la citadelle. L'avis que j'ai donné dernièrement aux consuls étrangers, accrédités à Anvers, prouve clairement que je n'entreprendrai rien contre la ville qu'en conséquence de provocations de votre part ou en conséquence d'ordres supérieurs.

En vous rappelant cette déclaration, M. le colonel, je me vois forcé en même temps de vous avertir que je considérerai à l'avenir comme une provocation la continuation et l'achèvement de travaux (et particulièrement le placement de canons) contre la citadelle ou contre les objets qui font partie de son système de défense sur l'Escaut. Le sort de la ville et son bombardement dépendra donc de la sécurité et de la tranquillité qu'on laissera à la citadelle qui m'est confiée.

Je ne puis souffrir en conséquence que l'on fasse de nouveaux travaux dans le rayon de la portée de mes canons, soit du côté de la ville, soit du côté de l'extérieur, ou que l'on place aucune pièce de canon dans le même rayon ; et j'ai l'honneur de vous avertir que, dans le cas où contrairement à ma présente communication, vous continueriez vos travaux et vos armemens, je me verrais forcé, une heure après l'avertissement que je vous en donnerai, de tirer pour les détruire ; et si alors vous ne suspendez pas vos travaux, je commencerai le bombardement de la ville, afin de m'assurer ainsi par tous les moyens la tranquille possession de la forteresse qui est confiée à ma défense. Je laisse la responsabilité de ces mesures désastreuses à celui qui m'aura forcé à les prendre.

Voilà, M. le colonel, l'exposition franche et claire de mes sentimens. Je me flatte que cette communication vous portera à faire retirer l'artillerie que vous avez placée depuis hier, et à ordonner la suspension des travaux.

Le général, etc. Signé CHASSÉ.

— On lit dans le *Journal d'Anvers* du 15 septembre : « Ce matin, à 4 heures, les ouvriers d'artillerie se sont rendus au fort Montebello et ont terminé les embrasures de quelques pièces de 8 dirigées sur la lunette St Laurent. On s'attendait à la réalisation de menaces faites par le général Chassé qui se prétendait le droit d'empêcher ses travaux. Nos canonniers étaient à leurs pièces, mèche allumée. Les ouvriers ont travaillé avec une ardeur incroyable et ont terminé leurs travaux à neuf heures du matin en présence d'un grand nombre d'officiers hollandais qui les contemplaient du haut des remparts de la citadelle. »

Les journaux hollandais prétendent que les travaux ont cessé à Anvers; mais ces nouvelles déjà démenties par l'extrait ci-dessus du journal d'Anvers le sont encore par la correspondance suivante que nous empruntons à l'*Indépendant* :

Anvers, 15 septembre, six heures du soir.

C'est à tort qu'un journal de Bruxelles a contesté l'exactitude du post-scriptum de votre feuille du 14 septembre.

Le voyage de M. le général Desprez à Anvers a eu pour motif une opposition que le général Chassé faisait signifier à M. le colonel Buzen, relativement à l'élevation d'une nouvelle construction qui domine les points les plus élevés de la citadelle.

Sans égard pour les observations ce travail s'est achevé, et ce matin à huit heures, deux pièces de 48 ont été placées sur cette formidable butte, située entre les portes de Malines et de Béguines, et dominant notre fort Montebello lui-même.

Les Hollandais aussitôt ont fait des démonstrations qui ont nécessité de notre part un redoublement de surveillance; au moment où j'écris, tous nos artilleurs sont à leurs pièces, mèche allumée, et cela dans toutes les positions et batteries qui environnent la ville.

Ces précautions, qui n'ont rien qui puisse allarmer, ont cependant mis la ville en émoi; en est généralement disposé à s'inquiéter aujourd'hui.

NÉGOCIATIONS.

L'*Emancipation* a publié samedi dernier un article que nous avons reproduit dans notre n° d'avant-hier, et suivant lequel la Hollande paraissait se résigner à l'ouverture de l'Escaut, moyennant une somme roulant entre cent et deux cent mille florins. Un autre journal de Bruxelles dit aujourd'hui que, d'après les informations qu'il a prises, il est en fait à même de s'assurer que les détails donnés par l'*Emancipation* partent du ministère lui-même. De son côté, le *Courrier Belge* persiste à soutenir la vérité du rapport de son correspondant anglais et celui-ci prétend que nous serons invités par la conférence de Londres à consentir au paiement d'un droit de navigation sur l'Escaut depuis Bath jusqu'à la mer, lequel droit monte à peu près à un florin par tonneau; 2° à payer au roi Guillaume une indemnité pour la partie française du Luxembourg qu'il consent à nous laisser; et 3° à capitaliser la dette.

Voici d'autre part le rapport du *Mémorial* :

Nous avons encore lieu de croire que la conférence est restée au point où elle était le 13 juillet, elle n'a rien arrêté, elle a cherché à ouvrir une négociation directe entre la Belgique et la Hollande. Sur sa demande, le gouvernement hollandais aurait déjà remis à son plénipotentiaire, M. le baron van Zuylen, des pouvoirs très étendus pour traiter avec les plénipotentiaires belges. Le correspondant du *Courrier belge* suppose que la conférence elle-même a arrêté un nouvel acte, pour inviter le gouvernement belge à consentir au paiement d'un droit de péage ou de tonnage sur l'Escaut, à faire l'acquisition de tout le grand duché de Luxembourg, d'indemnité précaire ou une nouvelle cession dans le Limbourg, à capitaliser la dette, à stipuler un droit de visite sur l'Escaut en faveur de la Hollande. Nous croyons que l'auteur de cette lettre est mal informé; qu'il est question, il est vrai d'engager la Belgique à payer annuellement à la Hollande une somme ronde, pour tenir lieu de tout droit de navigation sur l'Escaut; mais il n'est plus question

d'aucun changement aux arrangements territoriaux, ni de capitalisation de la dette, ni du droit de visite sur l'Escaut. Le général Goblet s'est rendu à Bruxelles pour instruire notre gouvernement de ces changements qu'on suppose être survenus dans la politique de la conférence et de la Hollande. »

Le *Courrier belge* publie une nouvelle d'une haute importance, si elle se confirme : « Le cabinet autrichien, dit-il, vient de déclarer officiellement à la Hollande que dans la question belge il suivrait en tout point la ligne de conduite de l'Angleterre et de la France. »

On lit dans l'*Emancipation* :

« On annonce le départ pour Londres de M. Goblet. Personne, nous le croyons, ne peut parler avec connaissance exacte des instructions qu'il remporte et qu'on attend avec impatience au Foreign-Office. Quelques personnes généralement bien informées prétendent cependant que le roi est plus fermement que jamais résolu de ne rien céder qui pourrait donner au roi de Hollande, même l'apparence du droit de se dire maître de l'Escaut. »

LA CAMPAGNE DU MOIS D'AOUT.

Le *Spectateur*, journal militaire fort estimé qui se publie à Paris, contient dans sa 77^e livraison un aperçu des mouvements opérés par les armées belge et hollandaise dans la campagne du mois d'août 1831. Cet article rédigé par un officier du génie belge que nous croyons être M. le major Olbrechts, nous a paru assez remarquable pour nous décider à en donner une idée à nos lecteurs.

Le but de M. Olbrechts a été de démontrer l'exagération de l'opinion que se sont formée quelques personnes sur la prétendue supériorité des connaissances stratégiques des généraux hollandais et sur l'habileté des opérations exécutées par eux dans cette campagne où notre gloire de septembre a fait naufrage. Car il suffit comme nous l'avons déjà dit plusieurs fois, de suivre attentivement sur la carte les mouvements opérés par l'ennemi, pour se convaincre que quelque avantageux qu'ait été pour lui le résultat de son expédition, il n'en est pas moins demeuré au-dessous de sa tâche, et que, sans un déplorable concours de circonstances toutes fortuites, notre armée aurait encore, malgré son infériorité numérique, pu lui arracher la victoire.

La lenteur et les hésitations que l'on remarque dans la marche des colonnes hollandaises, prouvent en effet que l'ennemi n'agissait qu'avec une extrême défiance de ses propres forces, de même que les échecs essuyés par lui dans plusieurs rencontres prouvent qu'il n'aurait pu sans un extrême danger commettre ses troupes dans une action un peu vive, si jamais il avait eu affaire à des forces vraiment respectables.

Qui croirait, par exemple, que les trois divisions van Geen, Saxe-Weimar et Meyer fortes ensemble de plus 35,000 hommes, et pénétrant en Belgique par un point où nous n'avions à leur opposer que la brigade du général Niellon forte de 800 chasseurs 25 gardes civiques et 2 pièces de canon, ont quitté la frontière dans la nuit du 1^{er} août pour n'arriver que le 5 à Diest, c'est-à-dire pour parcourir un espace de onze lieues environ ? Qui croirait qu'après des avantages aussi facilement remportés et lorsque la perte de quelques heures pouvait exercer une si grande influence sur l'issue de la campagne, le prince d'Orange a passé toute la journée du 6 dans ses positions de la veille, sans avancer d'un seul pas, pendant que le corps de Meyer dont la force égalait celle de toute l'armée de la Meuse et qui venait d'entamer la gauche du général Daine ou culbutant deux bataillons du 10^e, se tenait prudemment en arrière de la ligne d'opération de l'armée hollandaise et prenait même pour un corps belge la division qui occupait Diest ?

Qui croirait que le jeune prince d'Orange, après que son artillerie légère eût jeté le désordre dans l'arrière-garde de l'armée de la Meuse, embarrassée par ses bagages, n'osa la poursuivre que pendant une demi-heure environ; se contentant, de son propre aveu, de faire 200 prisonniers, permettant même ainsi au général Daine de mettre 17 heures à opérer son mouvement de Hasselt sur Liège

(distance de huit lieues), et cela, lorsqu'il lui importait tant de poursuivre à fond ses avantages dans le Limbourg, et d'achever, au plus tôt, la déroute de l'armée de la Meuse, vu la position critique dans laquelle il avait laissé sa droite, qui, réduite à une seule brigade (la 2^e de la 1^{re} division), était exposée à être attaquée et cernée dans Diest par toute l'armée de l'Escaut qui malheureusement pour nous s'abstint de soutenir la pointe brillante du général Daine sur la Campine.

Nous n'avons à relever dans tout le travail de M. le major Olbrechts que quelques erreurs de détail heureusement assez peu importantes. C'est ainsi, par exemple, qu'en rendant compte des mouvements que l'ennemi opéra sur nos ailes, dès le début de la campagne, afin de détourner notre attention du centre de notre ligne défensive sur lequel devait porter la véritable attaque, M. Olbrechts confond l'expédition sortie de Bréda qui fut repoussée à Brasschaet par le premier de ligne avec celle de la garnison de Berg-op-Boom, qui s'avança jusqu'à Capelle où le 12^e de ligne la culbuta à la bayonnette et la refoula sur Putten. (Courrier.)

THEATRE. — Continuation des débuts.

Les débuts se poursuivent à la grande satisfaction de tous. Le parterre était hier en belle humeur. (L'administration avait pris soin de faire rembourrer les banquettes.) Charmé de voir ses moindres accomplis comme par enchantement, il a reporté sur les acteurs la satisfaction qu'il éprouvait; on l'a vu distribuer ses faveurs avec une sorte de prodigalité que nous ne lui connaissons pas. Il a même applaudi le *Rossignol*! Cette plate et assommante partition que fort heureusement, on n'exhume plus guères des cartons poudreux qu'une fois par an, à savoir, pour un deuxième ou troisième début de première chanteuse.

Va donc cette fois pour le *Rossignol*! Mme. Derancourt y a paru hier dans le rôle de *Philis* et St. Ange dans celui de *Lubin*. Tous deux ont été accueillis avec faveur.

Mme. Derancourt, dont le mérite comme comédienne n'a pas encore eu l'occasion de se révéler, a prêté aux notes les plus insignifiantes qui jamais furent écrites, le charme de sa méthode si correcte et si brillante, et cette fois, elle a mis dans son chant une expression et une sensibilité qui, certes ne se trouvent point dans la sèche et pâle musique de feu M. Lebrun : c'était encore pres qu'un tour de force.

St. Ange, que nous avons connu et apprécié naguères dans les rôles de Colin et même de 1^{er} ténor, nous a paru n'avoir perdu aucune des qualités qui le distinguaient alors, du moins comme comédien. On aurait pu l'apprécier d'avantage comme chanteur, s'il n'avait jugé à propos de passer le seul air qu'il eût à chanter dans la *Fiancée*.

Mme. Vadé nous est revenue avec tout son talent : elle a joué le rôle de Mme. *Charlotte* en comédienne fort spirituelle et cela malgré l'inquiétude cruelle qui passait par moment sur son visage.

N'oublions pas Derancourt qui sous les traits de Fritz nous a prouvé qu'il y avait en lui tous les éléments d'un agréable musicien et d'un comédien distingué. Il a chanté avec beaucoup de goût les couplets du premier acte et la tyrolienne du second.

Quant à Mlle. Tuillier, elle a souvent outré son rôle. C'est un reproche que les gens de goût se verront quelquefois dans la nécessité de lui faire : en style de coulisses elle a brillé les planches; comment St-Ange a-t-il pu rester quelque peu froid dans une atmosphère aussi ardente ?

Si nous n'avons encore rien dit des chœurs, c'est qu'il est bien difficile de se reconnaître au milieu de tant de richesses et de beautés. Leur entrée dans le *Rossignol* n'a pas été heureuse : ils ont chanté l'amour d'une manière singulièrement fautive. On s'étonnait que le parterre n'essayât pas de leur donner le ton. Nous y avons vu débiter les jambes d'une danseuse en jupon court, sortant d'un bal à deux heures du matin dans le costume d'une déesse de l'opéra. Vivent les convenances théâtrales.

CHOLERA. — Bruxelles. — Du 14 septembre, à 9 heures du matin, au 15, à la même heure, 7 nouveaux cas, 5 décès, 4 guéris.

Gand, 14 septembre, à 7 heures du soir. — Depuis hier, 3 décès, 2 nouveaux cas, 3 en traitement, 8 convalescens, 2 guéris.

Anvers. — Du 14 au 15, 9 nouveaux cas, 7 décès, 32 en traitement, 15 convalescens, 3 guéris.

Le choléra qui, dans la journée du 13 au 14, avait repris un mouvement ascendant à Bruxelles, est de nouveau considérablement baissé dans les 24 dernières heures. Il n'y a plus eu dans cet intervalle que 7 cas nouveaux et 5 décès. Les médecins sont d'accord pour regarder la maladie comme marchant vers sa fin.

La recrudescence qui a eu lieu est attribuée à ce que pendant la nuit durant laquelle a eu lieu la fête du Jardin botanique, une grande partie de la population est restée sur pied, exposée au froid et à l'humidité.

M. le docteur Seubert, qui pratique depuis longues années à Mayence avec un succès qui lui a valu une réputation méritée, vient de faire publier un imprimé, dans lequel il recommande à l'attention des gouvernements, comme un remède contre le choléra, la fleur d'*arnica*, qu'il assure avoir toujours employé avec une grande efficacité dans les maladies épidémiques.

Examen comparatif des propriétés nutritives des alimens.

Connaître les propriétés nutritives des substances que l'on emploie le plus ordinairement, est, selon nous, un pas fait vers les améliorations qui se rattachent à l'économie domestique.

Nous nous empressons de donner ici une notice publiée dans ce but par MM. Percy et Herring :

	Matière nutritive.
400 livres de pain contiennent	80 livres.
400 id. de viande de boucherie	35 id.
400 id. haricots	92 id.
400 id. fèves	93 id.
400 id. lentilles	94 id.
400 id. petits pois	8 id.
400 id. carottes	14 id.
400 id. navets	8 id.
400 id. pommes de terre	25 id.

D'où il résulte que 3/4 de livre de pain et 6 onces de viande égalent 3 livres de pommes de terre; une livre de pommes de terre égale 3 livres de navets; enfin une livre de riz, de grosses fèves ou de lentilles égale 3 livres de pommes de terre.

VILLE DE LIEGE.

Extrait du procès-verbal de la séance du conseil de régence, du 8 septembre 1832.

Présens : MM. Louis Jamme, président; Guillaume Plumier, Dejaer, Demonceau, Defooz, Nagelmakers, de Behr, Richard, Billy, Dewandre, Bayet et Francotte.

Les affaires relatives à l'organisation de l'école industrielle, à l'école gardienne et à l'école de filles à Saint-Pierre, ainsi que celle de la révision du programme des études au collège municipal, sont renvoyées à une commission qui en fera son rapport.

On communique la lettre de la commission sanitaire du 3 septembre, relative à l'établissement de bureaux de premiers secours pour les cholériques et à l'isolement des personnes qui habitent avec un individu atteint de choléra sans déroger à la disposition portant qu'il y en aura deux, outre ceux établis à St-Agathe et à Bavière, le conseil arrête que, d'abord, on ne mettrait en activité qu'un seul bureau provisoirement, au lieu de deux, et que le service en serait fait par les six médecins disponibles parmi ceux attachés aux hôpitaux temporaires, néanmoins dans le cas de l'établissement des deux bureaux ces six médecins y seraient répartis pour le service de l'un et de l'autre.

Les bourgmestre et échevins soumettront incessamment au conseil un projet d'organisation, d'un refuge pour l'isolement des dites personnes.

Le conseil accepte avec reconnaissance l'offre générale que lui a faite M. Richard-Lamarque de sa maison située à Sclesin, pour ledit refuge, la régence prend à sa charge les dégradations que ce service y aurait occasionnées.

Le conseil remet à une prochaine séance l'affaire de la réclamation des brasseurs, relative au taux du remboursement du droit sur les bières qu'ils exportent.

La commission fait son rapport sur la réclamation de 58 habitans du quartier du Nord, tendante à la suppression des maisons de débauche tolérées sur les Foulons et derrière St-Georges; et à leur transfèrement sur les Walles. Elle propose d'accueillir favorablement cette réclamation, le conseil la trouve également fondée, il la renvoie aux bourgmestre et échevins, à qui il appartient de statuer conformément à l'article deux du règlement du 30 avril 1829.

Il délibère sur la demande du sieur Simonon, d'acquérir un terrain vague situé dans le fond Pirettes, à Ste-Walburge. Une descente sur les lieux est reconnue nécessaire les membres de la commission s'y rendront et feront un nouveau rapport au conseil.

ETAT CIVIL DE LIEGE du 13 septembre.

Naissances : 2 garçons, 2 filles.

Décès : 4 garçons, 1 fille, 1 homme, 2 femmes, savoir : Joseph Paul Desaiye, âgé de 48 ans, menuisier, quai d'Avroy, célibataire. — Marie Catherine Goffette, âgée de 84 ans, rue du Vert-Bois, veuve de Jacques Postula. — Marie Joseph Le-moine, âgée de 39 ans, derrière les Potiers.

Du 14. — Naissances : 2 garçons, 3 filles.

Décès : 2 hommes, 2 femmes, savoir : Jean Nicolas Demet, âgé de 65 ans, cordonnier, quai d'Avroy, célibataire. — Thomas Montulet, âgé de 55 ans, tisserand, rue aux Remparts, veuf d'Aily Dedoyart. — Marie Joseph Delgaube, âgée de 27 ans, journalière, rue des Urselines. — Josephine Léonard, âgée de 20 ans, rue Pont Mousset.

Du 15. — Naissances : 3 garçons, 3 filles.

Décès : 3 garçons, 1 fille.

THÉÂTRE ROYAL DE LIEGE.

Lundi, 17 septembre, RELACHE.

Aujourd'hui mardi, 18 septembre, 3^e représentation des débuts, la *Maitresse au Logis*, vaudeville en un acte, dans lequel M. Amédée-Vadé rentrera par le rôle de St-Yves.

Joseph en Égypte, opéra en 3 actes à spectacle. M. Derancourt fera son 3^e début par le rôle de Joseph, M. Amédée-Vadé rentrera par celui de Siméon.

Picaros et Diego, opéra en un acte. M. Derancourt remplira le rôle de Diego.

En attendant les débuts de M^{lle} Louis et la continuation de ceux de Mme. Derancourt et de M. Auguste et Victor.

Sommaire des articles du dernier n^o du *Méphisopéides*. — La fête au Jardin Botanique. — La fête. — Les journaux orangistes. — Le drapeau d'honneur. — L'indépendance liégeoise. — L'épidémie. — Boutades. — Librairie.

ANNONCES ET AVIS DIVERS.

La personne qui a trouvé une CHAÎNE d'or, est priée de la rapporter rue derrière St. Jacques, n^o 493. Elle recevra en récompense la valeur de la chaîne. 450



AU LION

BELGIQUE.

MAGASIN A PRIX FIXE.

En gros et en détail, tenu par **COUPRY**, établi momentanément chez **M. CLEUCK**, hôtel d'Angleterre, près de la Comédie, à Liège.

Grand assortiment de quincaillerie fine, parfumerie, mercerie, tabletterie, bimbeloterie, bijouterie fine et fausse, fournisseurs de bureaux, comptoirs et sucriers en cristal; portefeuilles et notes en tous genres; boucles de ceintures, d'objets de fantaisie pour parure.

Prix courant de quelques articles :

Épingles, bagues, clefs de montre et boutons en or, la pièce au choix pour 2 fls. 36 c., boîtes de vieillieuses, 365 mèches, pour 20 cents; crayons fins, 12 douzaines, pour 2 fls.; cire fine à cacheter, le demi kilogramme, 1 fl.; pains à cacheter, le demi kilogramme, 1 fl., mèches de quinquets, 12 douzaines, pour 75 c.; la demi bouteille eau de vie de Lavande, pour 60 c.; bon savon de Windsor, 12 tablettes, pour 70 c., belles tabatières au choix, la pièce, 70 cents.

Tous les articles ci-après, provenant d'achats d'occasion, sont cotés au prix de fabrique :

Cabarets, pendules et montres, peignes à chignon ordinaire et de fantaisie; bretelles et jarretières élastiques; gants de première qualité et de couleurs des plus à la mode; réchauds, flambeaux et autres articles en plaque argent; couteaux de table et mouchettes; eau de Cologne et autre parfumerie. 452

J. M. MATHIEU, rue derrière le Chœur St-Paul, n^o 155, à Liège, REPASSE les rasoirs, lancettes, canifs, couteaux, ciseaux, etc., le tout au poli fin et poli anglais, si on le désire, construit des cuirs à rasoirs. 430

Mercredi prochain, à 2 heures de relevée, à la salle de François THONNARD, rue Féronstrée, cour des Hospices, VENTE de Meubles, Linges et Objets de Litterie. Entre trois et quatre heures, on VENDRA des Oignons de Jancintes et des Renoncules, etc. 439

Une LINGÈRE, sachant très bien coudre et raser, peut se présenter au n^o 45, place St-Lambert.

Au même n^o, il y a à VENDRE un très beau et bon CHEVAL, race Mecklembourg, de la plus grande taille, très-bien dressé, tant pour atteler que pour la selle, et dont on donnera à l'épreuve. 453

Houillère de Belle Vue et Bienvenue réunies, à Coronmeuse (Herstal.)

La société a l'honneur de réitérer au public, que cette houillère continue l'exploitation de la veine dite Lophaye, qui fournit un chauffage maigre de 1^{re} qualité, comme sous le nom de Clutte, qu'elle vend à 5 fls. des P.-B. la voiture, prise à l'exploitation.

Pour constater l'origine du chargement, les voitures seront accompagnées d'un billet signé du receveur de l'établissement.

Les charretiers jouiront de l'exemption de la barrière de Coronmeuse qui sera pour compte de la société.

S'adresser pour plus amples renseignements à Liège, chez M. D. S. JOIRIS, n^o 1409, sur la Batte. A Coronmeuse, chez M. J. L. LALOUX, brasseur etc. 204

Mardi 25 septembre 1832, il sera procédé devant M. le juge de paix de la ville de Huy, en la salle de ses séances, à 10 heures du matin, par le ministère de M. GREGOIRE, notaire à ce commis, à la VENTE aux enchères pour sortir de l'indivision, de la belle PROPRIÉTÉ dite des Bons Enfants, sise à Huy, aboutissant au chemin de Tihange et à la ruelle dite des Marais, consistant en une habitation et bâtiments solidement construits, couverts en ardoises, avec 2 borniers 15 perches 81 aunes de terrain de 1^{re} classe, en jardin, terre et prairie, garnie de beaucoup d'arbres fruitiers en pleins rapports; le tout entouré de bons murs garnis de vignes. S'adresser audit notaire pour voir les titres et conditions que présentent toute sûreté et facilités pour le paiement.

Le même jour, à 4 heures de relevée, ledit M. GREGOIRE notaire, VENDRA en son étude une bonne MAISON, sise place St-Seurin, à Huy, n^o 75, avec cour et bâtiments solidement construits, belles caves et beaux greniers. 424

() A VENDRE DE GRÉ A GRÉ LES RENTES SUIVANTES

- 1^o Une de 26 fl. 42 c. Pays-Bas, due par la dame M. J. Drion et consors, à Dinant.
- 2^o Une de 9 fl. 76 c., due par la dame Ve Warrichet et consors, de Dinant.
- 3^o Une de 4 fl. 74 c., due par le notaire Demptulmes Dinant et consors.
- 4^o Une de 34 fl. 46 c., due par M^e Wauthier; avoué à Huy constituée à 3 p. 1/2.
- 5^o Une de 20 fl. 10 c., due par la dame Ve Lugers et autres à Liège, constituée par rendage.
- 6^o Une de 15 fl. 73 c., constituée par rendage, due par les enfans François Colson.
- 7^o Une de 4 faar et la moitié d'une pesée et demi de folie, effractionnés à 7 fl. 18 c., due par le Sr Louis Gregoire, marchand-Brasseur, à Liège.
- 8^o Une de 57 fl. 43 c., due par la ville de Liège, toutes d'anciennes création et très bien constituées, et inscrites à la conservation des hypothèques. S'adresser à M^e COLLIN, avoué à Liège, dépositaire des titres.

() A VENDRE ensemble trois MAISONS dont deux petites, situées sur la Fontaine, et portant les n^{os} 8 et 9, une plus grande, située quai de la Sauvenière, n^o 9. On donnerait des facilités pour le paiement; ces maisons sont libres de charge, il y a toute sûreté pour acquérir. S'adresser à M^e DELVAUX, notaire, rue Vinave d'Isle, n^o 41.

VENTE DE TAILLIS.

Le lundi 4^{er} octobre 1832, à dix heures du matin, on exposera en vente dans le bois de la Neuville en Combles, appartenant à M. le comte Léopold de Lannoy de Clermont, une grande quantité de belles portions de bois taillis, par le ministère du notaire THONON dudit lieu. A crédit. 410

MAISON à LOUER avec tannerie, rue des Tanneurs, n^o 87, on peut louer la tannerie séparément.

MAISON de commerce à LOUER dite la *Trikogos*, Près du pont des Arches.

COMMERCE.

Fonds anglais du 14 septembre. — Consol. 85 7/8 0/0. — Fonds belges 77 0/0.

Bourse de Vienne du 7 sept. — Métalliques, 87 1/2. — Actions de la banque 1140 2/3.

Bourse de Paris, du 14 sept. — Rentes, 5 p. 0/0, jouiss. du 22 mars 1830, 97 fr. 05 c. — 4 1/2 p. 0/0, jouiss. du 22 sept., 00 fr. 00 c. — Rentes, 3 p. 0/0, jouiss. du 22 juin 1830, 69 fr. 85 — Actions de la banque, (682 fr. 50 c. — Certif. Falconnet 81 fr. 75 c. — Emprunt royal d'Espagne 1830, 79 1/2. — Emprunt d'Havre, 000 fr. 00. — Emprunt rom. 81 3/4. — Emprunt Belge 79 1/4.

Bourse d'Amsterdam, du 14 sept. — Dette active, 45 1/2 0/0 0; idem différée 00/00. — Bill. de change 00/00 0/0. — Syndicat d'amor. 73 5/8 0/0 0, idem 3 1/2 0/0, 58 1/4 0/0. — Rente remb. 2 1/2 0/0. — Act. Société de comm. 00 0/0 0/0. — Rus. Hope et Co, 96 1/2 a 98 1/4; idem ins. gr. li. 00 0/0 0/0. — idem C. Ham., 00; idem em. à l. 00 0/0 0/0. — Dan. à long. 0/0. — Ren. franc. 0 1/2. 69 1/2 0/0 0. — Métall. 85 3/4 0/0. — Naples Falc. 76 1/2; idem à Lond., 00 — Perp. à Amst. 00 0/0 0/0. — A. R. 1^{re} levée, 000. — Rente perp. 00 0/0 0/0. — Lots de Pol-gne, 00 0. — Brésil., 50 1/2. — Grec 2^e levée, 00 0/0 0/0. — Contr. de guerre 00. — Bill. du trésor, 00 0/0 0/0.

Bourse d'Anvers du 16 septembre.

Changes.	à courts jours.	à 2 mois.	à 3 mois.
Amsterdam	100 0/0	P	
Londres.	12 22 1/2	P	12 17 1/2 P
Paris.	47 1/4	P	47
Francfort.	36 1/4	P	35 7/8 A
Hambourg.	35 7/16	P	35 5/16

Escompte 4 0/0

Cours des Effets.

Belgique	Empr. de 10 mill., 5 d'intérêt,	99 1/2 0.
	Empr. de 12 mill.	99 1/4 A.
	Empr. de 24 mill.,	76 1/4 à 1/8.
	Dette active,	99 1/2 0.
	Oblig. de Entr.	00 0/0 0.
Hollande.	Dette active,	2 1/2
	Oblig. synd.	4 1/2
	Rent. remb.	2 1/2

84 1/2 et 87 3/4

Arrivages au port d'Anvers, du 14 septembre.

Le brick américain Volant, cap. Finney, ven. de Boston, chargé de sucre, café et cuirs.

Le trois mâts américain William Penn, cap. Cliech, ven. de Baltimore, chargé de tabac et bois de teinture.

Bourse de Bruxelles, du 15 sept. — Emprunt de 12 millions, intérêt 5, 99 1/2. — Emprunt de 10 millions, intérêt, 99 1/2 A. — Emprunt de 24 millions, 76 1/2 P.

H. Lignac, impr. du Journal, rue du Pot d'or, n^o 622, à Liège.